

RÈGLEMENT

> ÉPREUVE :

- 8 km à 17h00 à partir des catégories U18 et + (à partir de CADET et CADETTE)

Courses enfants à partir de 15h45

- U10 Eveils Athlétique / U12 Poussins pour les enfants nés en 2015 – 2016 – 2017 – 2018 – 2019 (1 boucle d'environ 800m)
- U14 Benjamins pour les enfants nés en 2013-2014 (2 boucles)
- U16 Minimes pour les enfants nés en 2011-2012 (3 boucles)

Animation Kid Stadium (Initiation athlétique) de 14h00 à 18h00.

La participation à l'animation Kid Stadium, et aux courses enfants est soumise à autorisation parentale.

> DÉPART / ARRIVÉE :

Jardin des Prés Fichaux – Bourges

> INSCRIPTION :

- Sur Protiming jusqu'au jeudi 27 août 2026 à 23h59
- Sur place au jardin des Prés Fichaux le samedi 29 août 2026 (10h-16h30)

> CERTIFICAT DE NON CONTRE-INDICATION :

Attention ! Inscription conditionnée par l'envoi d'un certificat de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition. Ce certificat peut se présenter sous la forme d'une licence FFA en cours de validité, ou sous la forme d'un certificat PPS (Parcours de Prévention Santé) délivré moins de 1 an avant la course et qui peut être obtenu sur le site www.pps.athle.fr.

Les certificats médicaux émis par un médecin ne sont plus acceptés.

> TARIFS :

- 10 € via Protiming.fr
- 15 € si inscription sur place le 29/08/2026 (jusqu'à 30 minutes avant le départ)

> RETRAIT DES DOSSARDS :

Dans le jardin des Prés Fichaux de Bourges le samedi 29 août 2026 (10h-16h30).

Cet évènement est engagé dans une démarche éco-responsable : les dossards sont donc réutilisables et ne sont pas la propriété de l'organisateur. Ils devront être restitués à l'issue de la course.

> RESTITUTION DES DOSSARDS :

La dotation FINISHER sera donnée à l'arrivée lors de la restitution du dossard.

> RAVITAILLEMENT :

Un ravitaillement est prévu à l'arrivée de la course.

Un point d'eau est aussi prévu à mi-parcours environ.

L'organisation entre dans une démarche éco-responsable, aucun gobelet jetable ne sera mis à disposition. Chaque participant doit être équipé pour pouvoir bénéficier du point d'eau à mi-parcours (flasque, gobelet souple...)

> REMISE DES PRIX :

Un classement scratch individuel H et F sera établis.

Seront récompensés les 3 premiers Hommes et les 3 premières Femmes.

ATTENTION : les prix ne seront remis qu'aux coureurs présents à la remise des prix.

> ASSURANCES :

Responsabilité Civile : Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une police d'assurance.

Individuelle Accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour tout accident physiologique, immédiat ou futur qui pourrait survenir aux concurrents du fait de leur participation à l'épreuve.

La fourniture du PPS indique que le participant s'estime et est en mesure de participer à la course.

> DROIT A L'IMAGE :

L'organisation se réserve le droit d'utiliser les photos et vidéos prises lors de l'épreuve.

En vous inscrivant à cette manifestation, vous abandonnez votre droit à l'image à l'organisateur.

> VELOS INTERDITS :

En dehors des vélos mis en place par l'organisation pour l'ouverture et la fermeture de la course, la présence des vélos est interdite sur la parcours.

Tout coureur accompagné d'un vélo sera disqualifié.

> CAS DE FORCE MAJEUR :

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisation, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourra être effectué et aucune indemnité perçue.

> CNIL :

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amenés à recevoir des propositions de notre club (événement sportif, adhésion au club...). Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos nom, prénom et si possible votre numéro de dossard.

> ENVIRONNEMENT :

Il est nécessaire de respecter la qualité de l'environnement naturel de Bourges et de préserver les marais (site classé et protégé). Le respect des consignes de protection de l'environnement mises en place par l'équipe d'organisation est donc essentiel.

Des poubelles sont mises à disposition sur le site village de la course et au point de ravitaillement. Il est formellement interdit de jeter ses déchets par terre. Tout coureur vu en train de jeter volontairement ses déchets sera disqualifié.

La participation à la Ronde des Marais Harmonie Mutuelle implique l'acceptation expresse par chaque concurrent dudit règlement.